

## Lancement de l'Appel à projets national Ecophyto pour l'année 2018

Le plan Ecophyto prévoit que soient lancés chaque année des appels à projets nationaux pour soutenir des projets en faveur d'une forte réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, et de la limitation des risques et des impacts qui y sont liés.

Un nouvel appel à projets est lancé en 2018 par l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et les ministères en charge de l'agriculture et de l'environnement. Il vise à recueillir des propositions :

- qui s'inscrivent dans les actions du plan Ecophyto en complément de ses actions structurantes (réseau des fermes DEPHY, bulletin de santé du végétal ...)
- qui répondent aux priorités du plan d'actions du Gouvernement sur les produits phytopharmaceutiques et une agriculture moins dépendante aux pesticides publié le 25 avril 2018 et du plan de sortie du glyphosate annoncé le 22 juin 2018.

**Des projets de portée nationale ou ultramarine<sup>1</sup>** intégrant un volet transfert et diffusion sont attendus qui permettent, tant dans le domaine agricole que dans le domaine des jardins, espaces végétalisés et infrastructures :

- d'appuyer et d'amplifier les démarches (locales, territoriales, de filière...) d'accompagnement de la transition vers l'agro-écologie à faible niveau de produits phytopharmaceutiques,
- de faire évoluer les pratiques et les systèmes agricoles et non-agricoles vers une sortie des produits phytopharmaceutiques, ou vers une moindre dépendance à ces produits, en mobilisant différents leviers (agro-équipements, biocontrôle...),
- d'améliorer et de renforcer les connaissances concernant l'exposition des citoyens, des utilisateurs et de l'environnement aux produits phytopharmaceutiques et à leurs impacts, et de mieux les en protéger,
- d'accompagner en particulier la sortie du glyphosate d'ici trois ans au plus tard et d'ici cinq ans pour l'ensemble des usages.

Cette année, des projets de thèse sont également recevables à l'appel à projets dans le cadre d'une dotation dédiée.

Les projets devront être déposés en ligne **au plus tard le 16 décembre 2018 à minuit** à l'adresse suivante: <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-projets-national-ecophyto-2018>

Documents de cadrage de l'appel à projets :

- cahier des charges de l'AAP (ci-joint)
- [plan Ecophyto II](#)
- [plan d'actions sur les produits phytopharmaceutiques et une agriculture moins dépendante aux pesticides](#)
- [plan de sortie du glyphosate](#)

<sup>1</sup> Les projets de communication régionale ou inter-régionale sont également éligibles à l'appel à projets